



**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2025-16 – 07-09**

*SÉANCE DU 27 MARS 2025*

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle Max PAUX, sous la présidence de Madame Monique GIBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.*

Date de convocation 21 mars 2025

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 17

**- Étaient présents :**

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints ;**

André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLINET, Sébastien SOULIER, **Conseillers ;**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Jean-Luc DARMANIN, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT, Anne THÉVENOT

**- Procurations :** Jean FABRE à Monique GIBERT

Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

Anne THÉVENOT à Pierre BOLLINET

**- Secrétaire de séance :** Thierry LUCAT

*La séance est ouverte à 18H30.*

**Délibération n°2025-16 – 07-09 / Attribution d'une subvention aux associations caritatives :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention pour l'année 2025 transmise par l'association « les restos du cœur » ;

Vu la demande de subvention pour l'année 2025 transmise par l'association « le secours populaire » ;

Vu la demande de subvention pour l'année 2025 transmise par l'association « le secours catholique » ;

Considérant que les habitants de Saint-Pargoire bénéficient de l'aide et des services offerts par ces associations ;

Madame la première adjointe au Maire propose d'attribuer une subvention de 500 € à chacune de ces 3 associations ;

**Ayant entendu l'exposé de Madame la première adjointe au Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention de 500 € à chacune des trois associations citées ci-dessus au titre de l'année 2025,

**DIT** que les crédits sont disponibles au chapitre 65 du Budget Principal.

La première adjointe  
Monique GIBERT

Mairie de Saint-Pargoire

Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com